



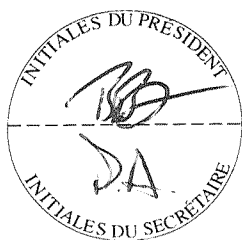
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2025

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la notification par courriel de l'avis de convocation d'une séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Administration générale
 - 5.1. Adjudication du contrat relatif au projet de construction d'une usine de traitement des eaux de lixiviation au LET de Lachute
6. Période de questions
7. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Vendredi, le 28 mars 2025

Séance extraordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Daniel Laviolette, maire de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («**RIADM**») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Était également présente : Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

Était absent : Monsieur Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

2. CONSTATATION DE LA NOTIFICATION PAR COURRIEL DE L'AVIS DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier déclare que la constatation de la notification par courriel de l'avis de convocation a été dûment signifiée à tous les membres du conseil conformément à la Loi.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7-03-25

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice

Appuyé par monsieur Daniel Laviolette

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1. Adjudication du contrat relatif au projet de construction
d'une usine de traitement des eaux de lixiviation au LET
de Lachute**

Considérant que le 12 mars 2025, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (la « RIADM ») a procédé à un appel d'offres sur invitation #RIADM-2025-001, visant le projet de construction d'une usine de traitement des eaux de lixiviation au LET de Lachute (le « Contrat ») ;

Considérant que la RIADM a reçu deux (2) soumissions en réponse à l'Appel d'offres sur invitation, soumissions qui ont été présentées aux membres du Conseil de la RIADM ;

Considérant que la firme de génie de conseil GBI (« GBI ») est le soumissionnaire ayant effectué son offre de services conforme aux exigences de la RIADM au prix le plus bas;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la RIADM d'octroyer le Contrat à GBI ;

8-03-25

Il est
Proposé par monsieur Daniel Laviolette
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
Et résolu

QUE la soumission déposée pour l'appel d'offres sur invitation #RIADM-2025-001, par GBI soit acceptée, pour le montant de vingt et un mille cinq cents dollars (21 500\$) plus taxes et dépenses applicables.

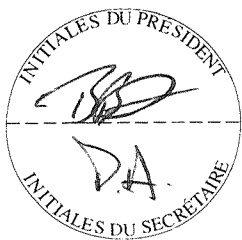
QUE le Contrat soit octroyé à GBI.

QUE le président, monsieur Bernard Bigras-Denis et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la RIADM le Contrat, ainsi que tout autre document accessoire, et à y apporter tout changement ou addition qu'ils jugeront nécessaire, leurs signatures devant lier la RIADM à toute fin que de droit.

- Adopté à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

7. LEVÉ DE LA SÉANCE

9-03-25

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est
levée.

- Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis
Président

Pierre Arseneault
Directeur général
et secrétaire-trésorier